



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2009

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BOURDON Arnaud, THIEBOT François, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, ROUSSEAU François, MELIN Katy, BRISSET Franck, MIGNOT Jean-Claude, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique.

Pouvoirs : *Mme LAUNEY Nathalie à Mlle COSNEFROY Brigitte*

Secrétaire de séance : *Mme THOMAS-ROUTIER Ghislaine*

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 2 Octobre 2009 :

- Au sujet du point abordé dans le compte-rendu, relatif à la sécurité routière dans le secteur de Caubus, M. ROUSSEAU, Conseiller Général précise que ce dossier est toujours d'actualité. M. le Maire précise qu'une réunion est programmée avec les services départementaux le 26 Novembre 2009.

PROGRAMMISTE CENTRE BOURG

En 2005, la commune s'est engagée dans une réflexion autour des activités liées à la petite enfance et à l'accueil périscolaire.

Un bilan de l'offre et des besoins a été réalisé en 2006 et la commune a signé un nouveau contrat « enfance » avec la C.A.F. en 2008.

Dans le cadre du contrat de territoire départemental, la commune a demandé l'inscription d'un projet d'aménagement d'un pôle « petite enfance » et « accueil périscolaire » en lien avec le projet de restructuration scolaire inscrit par la communauté de communes des Pieux.

Le 10 Mars 2009, le projet communal a été retenu au titre de la procédure « Grand Chantier ».

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider l'engagement de l'opération d'aménagement du centre bourg, avec la réalisation d'un centre social comprenant notamment une crèche, un accueil périscolaire, un centre de loisirs sans hébergement.
- De lancer une consultation en procédure adaptée pour retenir un programmiste qui permettra à la commune de définir le cahier des charges de l'opération, et assister la commune dans la recherche d'un maître d'œuvre et du suivi des travaux.

AVENANTS CITE SAINTE BARBE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la troisième tranche cité Ste Barbe, Monsieur BONAMY présente des propositions d'avenants au conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer les avenants suivants :

Lot	Titulaire	Objet	Montant avenant
1	MESLIN	Travaux supplémentaires de clôture (fourniture plaques hauteur 25 cm, terrassement...).	Plus-value à déterminer.
4	LEFRANCOIS	Suppression lanternes sur souches en remplacement couchage conduit avec ventilation.	- 1 899.00 € HT
11	SELCA	Travaux supplémentaires pour pose de barres de relevage.	+ 3 805.00 € HT

MARCHES TRAVAUX CROISILLERIES 2^{ème} TRANCHE

Le 4 Septembre 2009, le conseil municipal a décidé de lancer l'aménagement de la deuxième tranche de la zone des Croisilleries.

Suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux, la commune et le maître d'œuvre ont étudié les propositions que Monsieur BONAMY présentes au conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission «urbanisme», après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir les offres suivantes :

Lot	Objet	Titulaire	Montant TTC
1	Terrassement, voirie	EIFFAGE	106 446.52 €
2	Réseaux souples	INEO	61 864.00 €
3	Espaces verts	AMIOT	4 788.36 €

MISSION S.P.S. CROISILLERIES 2^{ème} TRANCHE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la deuxième tranche des Croisilleries, Monsieur BONAMY indique qu'il est nécessaire de conclure un contrat pour une mission S.P.S.

Les propositions reçues sont présentées au conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la commission «urbanisme», après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition du BUREAU VERITAS, pour un montant de 1 454.34 € TTC,

AMENAGEMENT DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle la précédente décision du conseil municipal relative à l'aménagement du château dans le cadre du contrat d'objectif départemental.

Il présente le plan de financement de l'ensemble de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement de l'ensemble de l'aménagement du château, inscrit dans le cadre du contrat d'objectif du Département de la Manche.

ECLAIRAGE DU STADE

Afin de conserver l'homologation du stade municipal pour une activité nocturne du football, Monsieur MARGUERIE rappelle qu'il est nécessaire de conserver l'éclairage du terrain d'honneur aux normes en vigueur en assurant la maintenance de l'éclairage.

Vu l'avis favorable de la commission «urbanisme», après en avoir délibéré, à l'unanimité, dans le cadre du plan de renouvellement et pour la deuxième année, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise INEO, pour la somme de 10 215.04 € TTC.

ACQUISITIONS TERRAINS CROISILLERIES 2^{ème} TRANCHE

Le 4 Septembre 2009, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé un échange de terrains entre la commune et la SARL POSEIDON, pour engager la deuxième tranche d'aménagement de la zone des Croisilleries.

Afin de finaliser cet engagement, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de parcelles privatives qui permettra d'accéder aux terrains échangés précédemment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'acquisition de 18 m² sur la parcelle AO 235 et 20 m² sur la parcelle AO 236, soit un total de 38 m², pour un montant de 3 000 € plus la pose d'une clôture.

AMENAGEMENTS HAUTS DE DIELETTE

Par délibération du 7 Novembre 2008, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée de Diélette, afin que la commune coordonne la maîtrise d'ouvrage des aménagements du bas de Diélette.

Par délibération du même jour, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement des « Hauts » de Diélette, et a retenu l'option proposée par la communauté de communes des Pieux, de surseoir à la réalisation des travaux de la descente de la rue du Bec à la rue du Grand Port, en attente de définition de la nouvelle voirie et de l'étude du plan de circulation de Diélette.

Le 23 Octobre 2009, le conseil municipal a été invité à une réunion de présentation de l'étude d'aménagement et des travaux en cours sur Diélette.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal a retenu le principe d'engager les travaux de la tranche conditionnelle relative à la liaison entre la rue du Bec et la rue du Grand Port.

Par délibération du 7 Novembre 2008, concernant les travaux de revêtement de surface de la voirie publique, la Commune de Flamanville a retenu la proposition de base, à savoir le béton désactivé.

Par délibération du même jour, la Commune de Flamanville a également décidé qu'elle prendrait à sa charge la totalité des coûts d'aménagement des parcelles privatives situées en bordure de voirie publique.

Par délibération du 3 Juillet 2009, la Commune de Flamanville a retenu l'option de remplacement du béton désactivé par des dalles de granit sur les emprises publiques.

Pour la qualité d'ensemble du projet public, il s'avère nécessaire que les parties privatives situées en continuité de la voirie publique bénéficient du même revêtement de surface.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la tranche conditionnelle relative à l'aménagement de la liaison entre la rue du Bec et la rue du Grand Port (RD 23),
- D'inscrire les crédits correspondants à cette tranche conditionnelle au compte 2315 36 du budget primitif 2009,

- D'établir des conventions de servitude pour les travaux réalisés sur les parcelles privées,

TRAVAUX SUR PARCELLES PRIVATIVES – « HAUTS » DE DIELETTE

Par délibération du 7 Novembre 2008, concernant les travaux de revêtement de surface de la voirie publique, la Commune de Flamanville a retenu la proposition de base, à savoir le béton désactivé.

Par délibération du même jour, la Commune de Flamanville a également décidé qu'elle prendrait à sa charge la totalité des coûts d'aménagement des parcelles privées situées en bordure de voirie publique.

Par délibération du 3 Juillet 2009, la Commune de Flamanville a retenu l'option de remplacement du béton désactivé par des dalles de granit sur les emprises publiques.

Pour la qualité d'ensemble du projet public, il s'avère nécessaire que l'ensemble des parcelles concernées par cet aménagement bénéficient du même revêtement de surface.

Des bornages ont été réalisés par la commune pour valider les surfaces concernées ;

Par décision du 6 Novembre 2009, le conseil municipal a décidé d'établir des conventions de servitude pour régler les conditions de mise en œuvre et de suivi de ces travaux, et autorisé le Maire à les signer.

Madame THOMAS-ROUTIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De mandater l'office notarial des Pieux pour la rédaction et le suivi de ces conventions,

Informations :

Desserte Sud : avis défavorables du conseil municipal sur la qualité de réalisation des travaux de reconstitution de talus avec pieds de mur le long de la desserte sud.



Informez les jeunes sur les numéros d'urgence qui les concernent

Le suicide est, avec plus de 100 000 tentatives par an et près de 10 000 morts, un fléau qui touche tout particulièrement les jeunes de 15 à 20 ans. Au point d'être la deuxième cause de mortalité au sein de cette tranche d'âge.

Et d'autres menaces les guettent : maltraitances, drogue, dépression, difficultés à aborder les problèmes de santé physique ou psychologique...

Les communes peuvent donc, utilement, informer les jeunes sur quelques numéros d'appels gratuits et anonymes :

- Suicide écoute : 01 45 39 40 00
- Fil santé jeunes : 0 800 235 236
- SOS amitié : 01 40 09 15 22
- Drogues info service : 0 800 23 13 13 (gratuit). A partir d'un portable, faire le 01 70 23 13 13 (prix d'une communication normale)
- Ecoute cannabis : 0 811 91 20 20 (prix d'une communication normale)
- Ecoute alcool : 0 811 91 30 30 (prix d'une communication normale)
- Sida info service : 0 800 840 800
- Hépatites info service : 0 800 845 800
- Allo Enfance Maltraitée (public) : le 119
- Enfance et Partage (associatif) : 0 800 05 12 34